Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212901847-20260605-05062026_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN

Séance du 5 juin 2026

Le cinq juin deux mil vingt-six, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Maël SAILLOUR, Maire.

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 22

Etaient présents : Maël SAILLOUR, Michaël VILLENEUVE, Anne MARC, Eric TANGUY, Josée DEROFF, Sophie DUCRET, Ronan JEZEQUEL, Jacques DUGAL, Frédéric LE DUFF, Dominique MILIN, Jean-Paul YVEN, Muriel LE DUFF, Olivia POISSON, Jean-Michel SEVERE, Karine KERNEIS, Marie-Hélène PETIT, Pascal CHATELAIN

Excusée : Véronique LE BOULCH qui donne procuration à Michaël VILLENEUVE, Olivier MONCUS qui donne procuration à Maël SAILLOUR, Florence MARC qui donne procuration à Anne MARC, Christelle JAOUEN qui donne procuration à Eric TANGUY, Maxime COMBOT qui donne procuration à Sophie DUCRET, Jean-Paul CAER

Secrétaire de séance : Anne MARC

Date de la convocation : 28 mai 2026
Date d'affichage : 28 mai 2026

Convention financière SDEF

Monsieur le Maire rappelle dans le cadre de travaux d'éclairage public, la commune sollicite le SDEF pour les travaux suivants :
Eclairage public
Remplacement Ouv 513 – D769

La commune et le SDEF conviennent que la contribution communale aux prestations prendra la forme d'un fond de concours, sous la forme d'une convention financière relative à l'éclairage public, comme suit :

	Montants HT	Montant TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Part communale		Imputation comptable au SDEF
					Total	Dont frais de suivi	
Eclairage public rénovation point luminaux	1098.07€	1317.68€	100% du HT	0€	1098.07€	0€	131
TOTAL	1098.07€	1317.68€		0€	1098.07€		

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212901847-20260605-05062026_3-DE

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDEF concernant le Remplacement Ouv 513 – D769

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Maël SAILLOUR



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture et publication ou notification